

ACTU' SNUEP F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

MAI-JUIN 2023 • n° 134 supplément n° 1

Retraité·es et syndiqué·es

SE SYNDIQUER ET S'ENGAGER POUR AMÉLIORER LA RETRAITE

Le départ en retraite n'est pas la fin de toute vie active. Pour demeurer le plus longtemps possible une source d'épanouissement, cette nouvelle vie doit être reconnue, défendue et soutenue. Encore faut-il pouvoir y accéder en bonne santé.

Depuis le 19 janvier des millions de personnes, de toutes générations, de toutes catégories, manifestent leur opposition au report de l'âge légal de départ et réclament une meilleure retraite, aussi bien en termes de niveau de pension qu'en termes de santé. Quelle qu'en soit l'issue, cette mobilisation aura permis de visibiliser les attentes de la population : une meilleure répartition des richesses et le droit à une vie en dehors du travail. Les organisations syndicales agissent pour et avec les



© Gérard Blancheteau

retraité·es, en exigeant des actes forts de la part des décideurs politiques afin que la retraite se déroule dans les meilleures conditions possibles, sans paupérisation. En avril, la Fédération générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP), dont est

membre le SNUEP-FSU, a réaffirmé son inscription dans le mouvement social et son engagement pour la justice sociale. Les combats pour l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie sont des combats pour les retraité·es.

Être retraité·e et syndiqué·e, c'est rester impliqué·e. C'est aussi être présent·e aux côtés de celles et ceux qui nous représentent au sein du SNUEP-FSU. C'est soutenir un collectif qui défend l'enseignement professionnel public au sein de l'Éducation nationale. ■

SOMMAIRE

- Pouvoir d'achat P2
- Autonomie P3
- FGR-FP en congrès P4-7
- Vie syndicale P8

SNUEP
F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr

www.snuep.fr

Supplément n°1 au journal n°134 réalisé par : Axel Benoist, Gérard Blancheteau, Béatrice Gauthier, Ghislain Gilot

Directeur de la publication : Axel Benoist **Collaboratif :** Frédéric Allègre, Patrick Bernard, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Laurence Trublerieu.

Photos : Alf (FGR), G. Blancheteau, FGR, M.-C. Guérin **PAO :** Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844 **ISSN :** 2800-8448 - 1 € **Régie publicitaire :** Com D'Habitude Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard ZI Beauregard BP39 61600 La Ferté Macé

CHOIX DE SOCIÉTÉ

INDEXATION DES PENSIONS SUR L'INFLATION OU SUR LES SALAIRES ?

L'inflation atteint un niveau jamais enregistré depuis quarante ans. Ce sont les ménages les plus modestes et notamment les retraité·es qui en subissent les conséquences les plus marquées.

La réponse du gouvernement, face à cette inflation, a été de revaloriser les pensions en novembre dernier de 5,12 %, pour une inflation annoncée à 6,2 %. La réponse apportée n'est donc pas à la hauteur des enjeux. Il est impératif d'assurer une protection complète aux retraité·es les plus modestes, par une révision anticipée du montant des pensions. La moitié des pays de l'OCDE¹ revalorisent les pensions au moins à hauteur de l'augmentation des prix.

Cet épisode inflationniste, dû principalement à l'envolée des prix de l'énergie et des produits alimentaires, ouvre le débat de l'indexation des pensions de retraite. Ordinairement, les salaires augmentent plus vite que les prix, en raison des gains de productivité. Jusqu'en 2016, les retraites étaient indexées sur les salaires. Depuis, les pensions de retraite sont indexées sur l'inflation, avec un décalage de deux années. Les conséquences sont catastrophiques : toutes les études

montrent que les pensions décroissent et que le pouvoir d'achat des ménages retraité·es s'amenuise.

À la perte de pouvoir d'achat s'ajoute, pour les agent·es de la Fonction publique, le blocage de la valeur du point d'indice qui, combiné à la réforme Fillon, réduit drastiquement le niveau initial des pensions. Dans son rapport de septembre 2022, le COR² montre que les montants de retraite sont de plus en plus faibles. Et les projections pour les années à venir mettent en lumière une dégradation qui devrait perdurer.

Outre-Rhin, près de 20 % des retraité·es vivent sous le seuil de pauvreté. Le gouvernement Borne poursuit-il le même objectif pour les Français·es ? Un nombre croissant de retraité·es modestes réduisent leurs dépenses essentielles. La flambée des prix de l'alimentation et de l'énergie frappe de façon disproportionnée les retraité·es à faible

revenu, contraint·es de consacrer à ces postes une part de plus en plus importante de leurs ressources (OCDE, 2022). Le mode d'indexation des pensions n'est pas anodin : le SNUEP, avec la FSU, demande le retour à une indexation des pensions de retraite sur l'évolution des salaires, plus favorable aux revenus des retraité·es. ■

1. Organisation de coopération et de développement économique

2. Conseil d'orientation des retraites



USAGER·ES ET PERSONNELS NON ÉCOUTÉS

LE GOUVERNEMENT ENTERRE TOUTE AMBITION POUR LE GRAND ÂGE

Après l'abandon de la loi « grand âge », la proposition de loi (PPL) du « bien vieillir » portée par la majorité est censée répondre aux enjeux de la perte d'autonomie. On est bien loin du compte.

Un des objectifs affichés est d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé¹. La Macronie n'étant pas à une provocation près, l'examen de la PPL a commencé en avril, en plein mouvement de contestation contre la réforme repoussant l'âge légal de départ en retraite à 64 ans. Or, allonger la durée du travail c'est diminuer l'espérance de vie en bonne santé. Cette PPL navigue donc à contre-courant, d'autant qu'un débat vient d'être lancé pour réfléchir sur l'accompagnement en fin de vie. La proposition de loi contient un volet sur l'exercice de son libre arbitre, de sa citoyenneté à part entière, tandis que le dernier titre veut garantir à chacun un hébergement ainsi que des prestations de qualité et accessibles grâce à des professionnels accompagnés et soutenus dans leurs pratiques. Ainsi, péle-mêle sont proposés des projets d'instances supplémentaires (pour lesquels le texte ne dit rien), et même l'expérimentation d'une carte professionnelle pour les personnels de l'aide à



© FGR

domicile... alors que nombre de personnels en ont déjà une. Sont également proposés divers rapports que le gouvernement aurait à établir après la promulgation de la loi, comme sur l'aide sociale à l'hébergement... ce qui en repousse la refonte. Habituelle aux effets d'annonce qui n'engagent à rien, la majorité présidentielle propose la création d'un droit de visite pour les « proches » et un dispositif d'alerte contre les maltraitances, ce qui existe déjà ! Seule mesure concrète : la suppression de l'obligation alimentaire pour les petits-enfants, déjà en vigueur dans beaucoup de départements.

Les rapports sont nombreux depuis 2018, les constats sont connus, particulièrement depuis

la crise sanitaire et les scandales concernant des Ehpad. Ce texte creux sert d'alibi au gouvernement pour cacher son inaction sur les « restes à charge », sur les financements nécessaires à l'augmentation du nombre de personnels, et sur les mesures pour améliorer les conditions de travail et les salaires. Et pour cause, ce sont les acteurs du secteur privé lucratif qui mènent la réflexion sur le « bien vieillir », alors qu'ils sont à la manœuvre depuis des dizaines d'années et sont responsables de la déplorable réalité actuelle. Plus que jamais, c'est la création d'un service public de l'autonomie qui devrait être envisagée. ■

1. Selon l'INSEE, 65,6 ans pour les hommes et 67 ans pour les femmes en 2021

CONGRÈS DE LA FGR

DES VALEURS FORTES, DES REVENDICATIONS PRÉCISES

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique regroupe plusieurs fédérations et syndicats dont la FSU, ainsi que des adhérent·es direct·es dont les syndicats n'adhèrent pas à la FGR-FP. Le SNUEP-FSU était représenté par Gérard Blancheteau et Béatrice Gauthier lors du 67^e congrès début avril à Dax. Les 300 congressistes y ont apprécié la convivialité... et la gastronomie landaise !

Lors des débats, nombreux, enrichis grâce à notre pluralité militante, nos interventions ont permis l'amendement de textes avant leur passage au vote.

Le congrès a élue la nouvelle Commission exécutive nationale qui intègre Gérard Blancheteau et Jacques Brillet, le nouveau secrétaire général.

À défaut de pouvoir résumer en quelques lignes toutes les motions du congrès (version intégrale bientôt publiée sur les



sites du SNUEP-FSU et de la FGR, ainsi que dans la revue de la FGR), voici quelques-unes des idées fortes. ■

PLACE DES RETRAITÉ·ES DANS LA SOCIÉTÉ

La FGR exige une vie digne pleine et entière pour tous les âges de la vie. Elle s'insurge contre un système au service des plus riches qui conduit trop de jeunes et de moins jeunes à devoir recourir à l'aide alimentaire.

Pour la FGR, la place des retraité·es dans la société résulte de leur statut d'ancien·nes actif·ves. Ils et elles sont près de 17 millions en France. Leur rôle dans les domaines associatifs, familiaux, sociaux, sociétaux, culturels, politiques et syndicaux est majeur et doit être reconnu.

Les retraité·es expriment des aspirations générales : meilleure répartition des richesses, politique concrète pour la transition écologique, et des besoins spécifiques : pouvoir d'achat, développement et organisation des services publics (l'inverse d'une dématérialisation à outrance), prise en charge de la perte d'autonomie. Beaucoup exercent des responsabilités publiques, plus difficiles à assumer avec une activité professionnelle. Les retraité·es contribuent grandement à assurer le fonctionnement de la démocratie locale. La solidarité

intergénérationnelle nécessite des choix politiques et sociaux. La FGR-FP revendique une loi de programmation fixant les objectifs et dotée des moyens financiers à la hauteur des besoins. Elle demande sa place aux côtés des organisations syndicales dans les instances nationales, régionales, départementales, locales. Elle revendique la mise en place d'un ministère dédié aux retraité·es.

En conclusion, la FGR affirme que c'est collectivement que les retraité·es gagneront une place mieux reconnue dans la société. ■

LA FONCTION PUBLIQUE

Pour la FGR, « *La Fonction Publique, avec le statut des fonctionnaires, doit rester un des piliers de la République parce qu'elle est un instrument de l'action publique, tout en garantissant un traitement égalitaire des citoyen·nes* ». ■

Système des retraites :

La négociation sur les retraites relève essentiellement de la responsabilité des organisations syndicales. L'âge légal doit revenir à 60 ans pour 37,5 années de cotisation. La FGR rejette tout système de retraite qui aurait pour conséquence une baisse des retraites et pensions et l'ab-

sence de visibilité sur le montant et le taux de remplacement au moment de la liquidation des droits, notamment le système de retraites par points. La FGR rappelle qu'elle demande l'annulation de la hausse de la CSG. Elle revendique une pension ou retraite au moins égale au SMIC pour toute carrière complète. La FGR demande la revalorisation annuelle des pensions, sans délai et avec compensation intégrale des pertes subies, en fonction de l'évolution du salaire moyen des actifs, de l'évolution des prix à la consommation et des dépenses contraintes.

Pensions de réversion :

La FGR défend ce principe, sans condition d'âge ni de ressources.

Action sociale et culturelle :

La FGR dénonce la carence noyatoire de l'action sociale et culturelle en faveur des retraité·es de la Fonction publique et revendique que l'État et ses services remédient à cette insuffisance. La FGR demande que les organisations et associations de retraité·es représentatives continuent de siéger dans toutes les instances qui se substitueront à celles déjà existantes. ■

PROTECTION SOCIALE

La protection sociale est née en 1945 de la volonté du Conseil national de la Résistance d'assurer à tous les citoyen·nes des moyens d'existence quand ils·elles ne peuvent plus travailler, et aux vieilles et vieux travailleurs les moyens de finir leur vie dignement : « *Chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit suivant ses besoins.* » Elle poursuit un objectif redistributif de ressources salariales, avec la participation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs par

la voix de ses représentant·es. Depuis 1946, la droite revanche n'a cessé d'attaquer la protection sociale et les conquis sociaux, en en dépossédant

petit à petit les salarié·es. La protection sociale est aujourd'hui pilotée par le gouvernement et le Parlement au travers de la loi de fi-

nances de la Sécurité sociale qui cadre les dépenses et recettes et décide des grandes orientations (1991 : la CSG fiscalise les ressources de la Sécurité sociale, 2021 : transfert de Mds de dette

COVID à la caisse d'amortissement de la dette sociale).

Son principe initial est remis en cause par le transfert d'une part croissante aux complémentaires santé dont les logiques lucratives imposent tarification à l'âge, segmentation des risques et différenciation des prestations, même à la MGEN.

La crise sanitaire a accentué les carences du système de santé saigné par des décennies de gestion capitaliste.

La FGR-FP revendique un plan d'urgence avec la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des dépenses de santé prescrites médicalement justifiées. ■■■

« SON PRINCIPE INITIAL EST REMIS EN CAUSE PAR LE TRANSFERT D'UNE PART CROISSANTE AUX COMPLÉMENTAIRES SANTÉ »

AUTONOMIE

La FGR-FP dénonce la « 5^{ème} branche » qui n'est en réalité qu'une caisse autonome financée essentiellement par la CSG, ainsi que le développement des partenariats public-privé, permettant aux ARS de diminuer drastiquement les budgets de l'hôpital public et de transférer au privé la rente des loyers et le développement des technologies lucratives.

Le rôle et la composition des ARS doivent être redéfinis pour

assurer une véritable démocratie sanitaire.

La FGR-FP demande pour chacun·e la reconnaissance effective par la loi du droit de décider des conditions de sa fin de vie, avec la garantie de voir respecter ses volontés, tant par l'accès aux soins palliatifs que par le recours à l'aide active à mourir.

Elle revendique aussi un grand service public du médicament et un service public de l'autonomie. ■



© Marie-Caroline Guérin

FISCALITÉ

La FGR-FP rappelle la place de l'impôt dans la Constitution et son rôle redistributif : « *La contribution commune aux charges de la Nation doit être également répartie entre tous les citoyens à raison de leurs facultés* »¹.

La FGR-FP dénonce :

→ les défaillances de l'État et les dérives inégalitaires de la fiscalité au sein de l'UE, le développement de l'iniquité fiscale qui profite aux multinationales et aux particuliers les plus riches, au détriment des contribuables moyens et modestes.

→ la suppression de taxes entraînant une baisse des dotations des collectivités locales et le désengagement de l'État qui aggrave les inégalités fiscales et budgétaires sur le territoire national.

→ une justice d'arrangements.
→ la corruption et le lobbying qui menacent la démocratie.

La FGR-FP exige :

→ la suppression du « verrou de Bercy ».
→ une administration fiscale à visage humain proche et au service des citoyen·nes (condamnation de toutes les externalisations des fonctions régaliennes de l'État).
→ des moyens humains (titulaires), juridiques et matériels pour répondre aux besoins des citoyen·nes et pour lutter contre la fraude (dérives de l'optimisation, évasion fiscale, transferts de bénéfices à l'étranger).
→ une réforme d'ampleur qui garantisse la justice fiscale, sociale et environnementale et

une meilleure répartition des richesses : augmentation des impôts directs progressifs, réduction des impôts et taxes indirectes sur la consommation, impôt sur les sociétés plus élevé et progressif en fonction des bénéfices et dividendes distribués, retour des impôts de production.

→ une contrepartie pour les aides accordées aux entreprises et pour le Crédit Impôt Recherche.
→ une réelle protection pour les lanceurs d'alerte (dénonciation de l'article 5 de la directive « sur le secret des affaires » adoptée le 14 avril 2016 par le Parlement européen qui la limite dangereusement). ■

1. *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 - article 13*

MOTION GÉNÉRALE

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, réunie pour son 67^e congrès les 4, 5 et 6 avril 2023 à Dax, s'inscrit pleinement dans le mouvement social. Par ses mandats et son action, elle concrétise l'engagement et la mobilisation de ses adhérent·es pour la justice sociale, condition d'exercice d'une démocratie vivante et effective.

Le monde est bousculé par des crises qui ne cessent de se succéder. Guerres, pandémies, migrations, explosion des inégalités interfèrent avec la crise globale climatique et les crises sociales que nous traversons. La « mondialisation heureuse » révèle l'obsolétescence du néolibéralisme qui conduit à l'épuisement de la planète, à la dégradation de ressources aussi vitales que l'eau, au recours à la violence et aux discriminations. Les politiques libérales imposées contre la volonté des peuples fragilisent partout la démocratie, favorisent l'instauration de politiques autoritaires, bafouent les libertés, détruisent des droits et exposent les peuples aux guerres. En France, le pouvoir restreint drastiquement la redistribution des richesses. Il accroît les cadeaux fiscaux faits aux entreprises favorisant l'explosion des dividendes versés aux actionnaires. La dégradation de

l'emploi, des salaires et des pensions, aggravée par l'inflation, la remise en cause progressive des acquis sociaux dont nos retraites et notre protection sociale, sont les conséquences directes d'un libéralisme outrancier qu'il convient de combattre avec vigueur.

La FGRFP milite et se mobilise au sein du Groupe des neuf et du Pôle des retraités de la Fonction publique pour faire valoir son attachement aux principes républicains. Elle s'inscrit dans la dynamique proposée par le Nouvel Élan Pour les Services Publics. Elle affirme que les principes d'égalité, de solidarité et de liberté passent par une réduction des inégalités, une politique de redistribution des richesses et une sécurité so-

ciale restaurée et étendue jusqu'au 100 % sécu.

Le contrat social ne peut être effectif que s'il garantit à toutes et tous, quelles que soient les origines sociales ou géographiques, une réelle égalité. Une fiscalité vraiment redistributive, une pleine protection sociale, des services publics rétablis et renforcés, des salaires directs ou différés réellement indexés sur le coût de la vie et la progression des richesses permettront à chacune et chacun d'exercer sa pleine citoyenneté grâce à une véritable sécurisation sociale.

C'est l'engagement de la FGRFP. Pour le renforcer, elle appelle les actifs et les retraités à se syndiquer et les retraités de la Fonction Publique à la rejoindre. ■



RETRAITE N'EST PAS INACTION

RETRAITÉ·E ET SYNDIQUÉ·E

Si nous goûtons aujourd'hui aux joies de la retraite, n'oublions pas que ces droits sont le fruit de difficiles et longues luttes. Il faut donc continuer de les défendre, pour nous et pour les futures générations. Tout comme nous n'avons pas envie de laisser à nos enfants et petits-enfants une planète dévastée, nous n'avons pas non plus envie de ne leur laisser que les ruines des acquis voire des conquis sociaux de plusieurs générations de travailleuses et travailleurs.

Pourquoi rester syndiqué·e au SNUEP-FSU en tant que retraité·e ?

- Pour continuer à être informé·e et participer aux débats et aux actions avec les camarades actifs·ves et retraité·es selon vos envies et disponibilités.
- Parce que vous êtes automatiquement et sans cotisation supplémentaire, adhérent·e à la FGR, fédération générale des retraités, interlocuteur reconnu comme représentatif, qui défend vos droits spécifiques de retraité·e à travers sa participation à

diverses instances officielles.

→ Alors que l'augmentation des pensions de retraite et leur ré-indexation sur les salaires ne sont pas à l'ordre du jour, alors que la CASA¹ a déjà réduit la part disponible de nos pensions, les combats sont toujours d'actualité.

Alors profiter de sa retraite, c'est super, mais en restant vigilant·e et dans l'action c'est mieux ! Ne lâchez rien, restez adhérent·e, re-syndiquez-vous, participez aux réunions de vos sections fédérales de retraité·es ! ■

1. Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, 0,3 % des pensions.

Rappel VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL
À 66 % DU MONTANT DE LA COTISATION.

MONTANTS DES COTISATIONS RETRAITÉ·ES 2023-2024

Attention : conformément à la décision du conseil national de janvier 2023, le montant des cotisations des adhérent·es retraité·es est déterminé selon le montant de la pension mensuelle brute perçue.

Retraité·es - PLP et CPE					
Pension mensuelle BRUTE	Inférieure à 1801 €	de 1801 € à 2000 €	de 2001 € à 2200 €	de 2201 € à 2400 €	2401 € et plus
Cotisation annuelle	69 €	87 €	96 €	105 €	114 €

ÊTRE AU SNUEP-FSU ET À LA FGR-FP

Pour les retraité·es, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique). La FGR-FP est présente et active aux niveaux départemental et régional dans le cadre de sections, représentant de nombreux syndicats, qui agissent localement et concrètement pour améliorer le vivre ensemble, les relations intergénérationnelles. Ces sections et leurs actions sont aussi l'occasion de créer des liens, des projets culturels, sportifs, touristiques...

Contacts et informations sur www.snuep.fr/retraites/

Dès maintenant, continuez à soutenir le SNUEP-FSU.
Adhérez ou renouvez votre adhésion sur www.snuep.fr

